

DJSR FP/BB
N° 02/2020

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,

Vu le Code de l'Education,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du conseil d'administration en date du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Marc DALLOZ est nommé Vice-président fonctionnel Patrimoine, infrastructure, accessibilité et développement durable.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

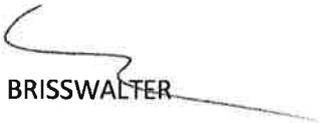
ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'UCA est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 10 janvier 2020



Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeannick BRISSWALTER 

Copie :
M. Le Recteur, Chancelier des Universités
Intéressé